



Pension reversion veuve pensionné de guerre

Par **charlotte**, le **08/04/2011** à **16:54**

Bonjour,

marié a un invalide de guerre pensionné par l'armée, j'ai demandé la pension de reversion au prorata de nos années de mariage soit de 1985 à 1990.
l'armée me répond que je n'ai droit à rien, car nous étions divorcé ; aucun dialogue n'est possible avec l'armée.

etes vous d'accord avec cette réponse ?

merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **17:16**

La pension de reversion concerne la pension de retraite versée par la sécurité sociale. Les conjoints et ex-conjoints survivants y ont droit

Votre mari avait une pension d'invalidité. A son décès, seule sa veuve peut toucher une pension de veuve (logique) et vous n'êtes pas sa veuve